

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE HOUZEC Romy, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

Absents excusés: LAMOUR Véronique (Pouvoir à M. Didier Le GAILLARD), DENIS David,

Absents non-excusés: LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, LE FICHER Yoann.

Le Conseil Municipal a désigné M. Gabin MOISDON, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Votants : 23

Annexes du règlement intérieur du complexe An Ty Roz

(Délibération 2022_02_17_03)

Vu la délibération n°2021-12-17-04 du conseil municipal du 17 décembre 2021 approuvant le règlement intérieur de l'Espace An Ty Roz ;
Considérant qu'il convient d'y adjoindre des annexes ;

M. Didier LE GAILLARD, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que l'Espace An Ty Roz est une structure communale permettant de louer trois salles pour des manifestations associatives, professionnelles, ou privées. Il rappelle qu'à cet effet, le règlement de ce complexe a été adopté par le conseil municipal en séance du 17 décembre 2021. Il ajoute qu'il convient de valider les annexes du dit-règlement lesquelles fixent notamment le coût de l'heure de nettoyage, qui pourra être refacturée aux locataires à défaut de nettoyage suffisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve les annexes du règlement intérieur de l'Espace An Ty Roz telles qu'elles figurent en annexe ;**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.**

Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 02/03/2022

Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le 18/02/2022



ID : 056-215601402-20220217-D2022_02_17_03-DE